

Envoyé en préfecture le 12/05/2026

Reçu en préfecture le 12/05/2026

Publié le

12 MAI 2026



ID : 026-212601439-20260507-2026_47-DE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
de LE GRAND-SERRE**

REPUBLIQUE FRANCAISE
**DEPARTEMENT DE LA
DROME**

Séance du 07 mai 2026

Nombre de membres afférents au	
Conseil Municipal :	
En exercice	15
Présents	14
Pouvoirs	01
Votants	15
Pour	15
Contre	00
Abstentions	00

Date de la convocation
30/04/2026

L'an deux mille vingt-six -----
le 07 mai à 19h00-----

le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni, en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. ORLOWSKI François, Maire.

Présents : AGERON Jérémy, BERNARD Daniel, CHAMPAVERE Aurélian, CHAUMONT-DUCHEMIN Valérie, CLUZEL Virginie, FÉRÈRE Dominique, FONTAINE Laurent, GROS Anne-Line, LAVAL Fabrice, MONZON Morgane, ORLOWSKI François, PERUCCA Odile, POPELARD Elodie, RICHAUD Florian

Absent excusé : CHERON Aurélie

Pouvoir : CHERON Aurélie à GROS Anne-Line

Secrétaire de séance : MONZON Morgane

N° 2026-47

OBJET : Achat terrain

Vu le Code général des collectivités territoriales,
Vu le Code général de la propriété des personnes publiques,
Vu le Code de la voirie routière,
Vu le Code Rural et de la pêche maritime,
Vu le Code civil

Suite à la remise en ordre de la voirie communale, M. le Maire informe les membres du Conseil Municipal de la nécessité d'acquérir 743 m² des parcelles E 1037 (issue de la E 708), E 1040 (issue de la E 709) et la E 1044 (issue de la E 716), appartenant à M. et Mme DURAND Sébastien et Hélène, pour un montant de 0,30 €/m², soit 222,90 €.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- décide d'acquérir, pour un montant de 222,90 € (743 m² x 0,30 €), 743 m² des parcelles E 1037 (issue de la E 708), E 1040 (issue de la E 709) et la E 1044 (issue de la E 716) appartenant à M. et Mme DURAND Sébastien et Hélène,
- décide de prendre en charge les frais relatifs à cet achat,
- décide que l'Office Notarial d'Hauterives est chargé de l'achat,
- autorise M. le Maire à faire les démarches nécessaires et à signer ou à signer électroniquement toutes les pièces relatives à ce dossier.
- dit que la présente délibération sera transmise au représentant de l'Etat dans le Département.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de GRENOBLE – 2, Place de Verdun-BP 1135 – 38022 GRENOBLE Cedex, dans un délai de deux mois à compter de sa notification. En application du décret n°2018-251 du 6 avril 2018, la saisine de la juridiction pourra également se faire via l'application « Télérecours citoyens » figurant sur le site www.telerecours.fr

Envoyé en préfecture le 12/05/2026

Reçu en préfecture le 12/05/2026

Publié le 12 MAI 2026

ID : 026-212601439-20260507-2026_47-DE



Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus par les conseillers municipaux
présents.
Pour extrait certifié conforme.

Fait à Le Grand-Serre,
le 12 mai 2026

Le Maire,
François ORLOWSKI

